



**HAL**  
open science

# L'éthique dans les pratiques paysagistes : de l'éthique de conviction à l'éthique politique représentative

Chris Pividori

► **To cite this version:**

Chris Pividori. L'éthique dans les pratiques paysagistes : de l'éthique de conviction à l'éthique politique représentative. Sciences de l'Homme et Société. 2017. dumas-03229098

**HAL Id: dumas-03229098**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03229098>**

Submitted on 18 May 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



École Nationale Supérieure  
d'Architecture et de Paysage de Bordeaux

Chris PIVIDORI

**L'éthique dans les pratiques paysagistes :  
De l'éthique de conviction à l'éthique politique représentative**

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE  
DE BORDEAUX  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT DE LA PROPRIÉTÉ

Travail Personnel d'Étude et de Recherche (TPER) de la formation Paysagiste DEP

Année universitaire 2016/2017

Chris PIVIDORI

Date de soutenance : 25 janvier 2016

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE  
DE BORDEAUX  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

*« De même que l'instauration de relations sans violence n'oblige pas à la bienveillance, de même que la régulation de la vie en commun n'implique nul assujettissement à l'intérêt de la communauté politique, la vie en commun n'aboutit à aucune forme de fusion. Plus que celle d'un « nous » prêtant à conséquence normative, c'est la simple idée d'une « conscience de dire nous » »*

Estelle FERRARESE



## Avant-propos

Lors du plateau sur l'environnement (2015/2016), une thématique proposée sur l'éthique environnementale nous a amené une camarade et moi à vulgariser l'évolution de cette forme d'éthique. Partant d'une bibliographie oscillant entre des livres d'Aldo LEOPOLD, de Catherine LARRERE et d'Augustin BERQUE.

Nous avons déterminé en début d'exercice et pour faire simple que l'éthique s'interrogeait sur le champ de la morale et des conditions d'accès à celle-ci. Nous faisons à l'époque très mal la distinction entre éthique et morale et nous verrons dans cet exercice que même après l'avoir étudiée, il reste certaines ambiguïtés.

Cette question de l'éthique a évidemment largement évolué avant d'intégrer au 20<sup>e</sup> siècle le domaine de l'environnement. D'abord, elle ne concernait que les personnes ayant accès à la propriété. Les esclaves n'avaient en ce sens pas de droit d'accès à une considération morale de la part des maîtres. La fin de l'esclavage et les différents traités des droits de l'homme ont permis plus tard une éthique globalement anthropocentrée. Centrée donc plus largement sur l'Homme, elle était encore loin d'admettre une morale universelle qui pourrait atteindre autant l'homme que son environnement.

On voit apparaître très récemment une éthique « biocentrée », c'est-à-dire centrée sur les éléments du vivant, ces derniers ayant une valeur intrinsèque qui les dote d'une considération éthique de la part de l'homme. Cette vision, aux antipodes de la précédente, fait perdurer en un sens l'extrémisme des admissions morales en la décalant entièrement.

L'écocentrisme admet à peine plus tard les interactions interspèces, y compris les hommes. On s'intéresse dès lors aux relations qui lient les éléments du vivant, dans un écosystème total conférant aux questionnements moraux l'accessibilité aux relations qui existent au sein de système composé de tous les éléments vivants et non vivants (biocénose et biotope).

Pour finir, une éthique dite « pragmatique » à vue le jour proposant qu'outre les interactions environnementales et naturelles il existait une responsabilité de l'homme puisqu'il est le seul à intervenir consciemment sur son environnement.

Cette élaboration était incomplète selon moi. Essentiellement, car ces auteurs n'admettaient pas encore dans la pluralité de ces éthiques, l'importance politique de l'objet « environnement », ce dernier étant devenu entre-temps un phénomène largement rependu, réemployé et remodelé.

De cette idée et de l'intervention a posteriori de Benjamin CHAMBELLAND émerge alors la probabilité d'une éthique du paysage qui regrouperait ces différentes notions d'environnement, de sociologie et de politique.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE  
DE BORDEAUX  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

## SOMMAIRE

Introduction .....	7
Des définitions du « paysage » à une éthique dans les pratiques paysagistes .....	9
1. Évolution et état de la pensée sur le « paysage » en France à partir des années 80 .....	9
a. Une hypothétique mort du paysage dans les années 1980.....	9
b. Nouveaux paradigmes pour le paysage dans les années 2000 .....	9
c. Une évolution sémantique au ralenti.....	11
2. Les pratiques paysagistes.....	11
3. La morale et l'éthique .....	12
4. Quelles valeurs pour les pratiques paysagistes ?.....	13
a. éthique environnementale.....	13
b. éthique politique et interaction avec les éthiques sociale et économique .....	13
Les pratiques paysagistes en politique : vers une nouvelle forme de paysage .....	15
1. Vers une reconnaissance des pratiques paysagistes en géographie.....	15
2. Prolongement de cette reconnaissance au prisme démocratique .....	16
3. Une nouvelle approche des valeurs paysagistes : Max WEBER.....	17
Pour une considération éthique appliquée aux pratiques paysagistes .....	19
1. Construction d'une méthode .....	19
a. Délimitation d'un échantillon.....	19
b. Délimitation de la question.....	19
2. Grille d'entretien .....	20
3. Grille de lecture .....	21
Retour sur un entretien : entre manque de lisibilité et sous valorisation de l'échantillonnage .....	23
1. Entretien et retranscription.....	23
2. Retour critique sur la grille d'entretien .....	23
Conclusion, apports et projet de thèse .....	25
1. Vérification de la validité des hypothèses .....	25
2. Rapprochement entre réalité du terrain et théorie .....	25
3. Proposition de modèles d'explication vers une autre méthode/nouvelle problématique.....	26
Bibliographie .....	29
Annexes.....	31





## Introduction

Le thème abordé ici, celui de l'existence d'une ou de plusieurs éthiques des pratiques paysagistes, est né d'une lecture critique du texte d'Anne SGARD, « une éthique du paysage est-elle souhaitable ? » publié en 2010. La conclusion de cette analyse est que le « paysage » étant défini en 2000 par la convention européenne comme « une partie de territoire tel que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations », il ne peut en aucun cas être considéré comme un sujet de l'éthique ou de la philosophie morale.

En effet, cette définition dépeint le « paysage » comme étant une représentation certes complexe, mais avant tout objectivée d'une partie de territoire, un objet perçu a posteriori par les populations de ce dernier. Si une analyse poussée de sa matrice peut être le siège de scénarii prospectifs, ils n'en restent pas moins des hypothèses. Cette objectivation du « paysage » est selon moi la réponse à une impossibilité pour ce paradigme d'être, ou même de devenir un jour (sauf pour une autre définition), un sujet éthique. Cependant, et c'est bien de ce nouveau schéma que traite cette ébauche de recherche, les pratiques paysagistes admettent elles intrinsèquement une ou plusieurs philosophies morales. En effet, qu'elles soient de l'ordre de modifications, de préservations ou bien d'autres encore (nous le verrons au cours de ce développement), elles sont pour moi éminemment subjectives puisqu'elles font appel à des normes ou à un patrimoine personnel tous deux esthétiques et pour la plupart associés à une période (comble de la subjectivité). On en voit l'exemple concret dans l'évolution des politiques publiques pour les inscriptions, les classements ou plus tard les Opérations Grands Sites par exemple.

À ce titre, il me semble que la formulation la plus judicieuse comme point de départ d'une recherche dans ce domaine aurait été : une éthique dans les **pratiques paysagistes** est-elle souhaitable ? (Pour reprendre le titre du discours d'Anne SGARD) Et si oui, laquelle ? Est-elle naturelle ou doit-on la nommer ? Est-elle singulière ou plurielle ? Peut-on la catégoriser et si oui cette catégorisation admet-elle un schéma historique ?

Nous déterminerons dès lors les contours et les limites considérées entre éthique et morale, partant du principe que les pratiques paysagistes quelles qu'elles soient (nous en déterminerons aussi les contours) ont un impact direct sur le territoire, intègrent intrinsèquement une ou plusieurs éthiques. Nous évaluerons donc, dans cette transversalité disciplinaire, la pertinence qu'aurait une éthique des pratiques paysagistes qui serait a priori, et nous le confirmerons, à la croisée des éthiques environnementale et sociopolitique. D'autres questionnements apparaissent alors naturellement. A-t-elle déjà été étudiée ? A-t-elle été nommée ? Si c'est le cas, quand ? De cette série de questions apparaît la nécessité de séparer cette notion en deux aspects non contradictoires que sont l'éthique de conviction et l'éthique de responsabilité (ou de représentation politique) imaginée par Max Weber.

Il s'agira donc comme certains scientifiques ont pu le faire, non pas de proposer une nouvelle théorie, mais bien de trouver une corrélation entre celles qui préexistent. Pour cela nous proposons plusieurs démarches :

\_ Tout d'abord, nous présenterons un état de l'art dans les domaines, notions et philosophies qui nous intéressent ici. En effet, même s'il ne s'agit que d'un recensement de normes et de théories déjà largement appliquées, le choix des termes, des théories citées, des auteurs choisis pour présenter cette analyse sont autant de choix qui créent l'essence de ce mémoire. Nous approfondirons de manière personnelle, mais par le prisme de l'existant, les notions suivantes. L'évolution et l'état de la pensée paysagiste à travers des textes fondateurs, traitant du paysage. Ces modèles théoriques majeurs ont influencé les pratiques paysagistes depuis les années 1980. Ces propositions sont un recensement non exhaustif des ouvrages dont on m'a fait référence durant ma scolarité, de la première année de baccalauréat professionnel en travaux paysagers au DEP3. Cela nous permettra d'introduire les contours des pratiques paysagistes. Puis, il sera nécessaire d'extraire les différences fondamentales entre éthique et morale pour être certain de proposer une démarche claire. Enfin, toutes ces notions ayant été définies, nous pourrions dresser un portrait de ce qu'est pour nous une éthique dans les pratiques paysagistes.

\_ Nous ferons ensuite un examen critique de ces éléments associés aux composants introductifs que sont les questions du contour des pratiques paysagistes et des contours éthiques (association des éthiques environnementale, sociale et politique comme étant témoin d'une éthique des pratiques paysagistes).

Cet examen sera formulé au prisme du texte d'Anne SGARD précédemment évoqué et du mémoire de recherche de Benjamin CHAMBELLAND, « La profession de paysagiste et le paysage, à l'épreuve de l'éthique : en quête de sens et de mises en application » soutenu en 2014. Nous établirons dès lors une corrélation avec l'état de l'art ou il semble exister un manque quant à l'association des pratiques paysagistes à l'univers politique qui pourtant est le symbole des changements opérés durant ces dernières années dans le métier. Ce manque nous mènera donc aux écrits de Max WEBER qui dissocie dans son discours l'éthique de conviction et l'éthique de responsabilité. Cette dualité est-elle représentable dans des projections, analyse ou prospectives des praticiens ? Cette double valorisation éthique, entre conviction et responsabilité leur convient-elle ? Comment peut-on la représenter et la théoriser ?

\_ Une dernière démarche consistera en l'élaboration d'une enquête pouvant dresser une liste de réponses à cette problématique. Avec dans un premier temps, un échantillonnage de la population paysagiste à interroger. A priori et avant tout, des praticiens pouvant avoir vécu dans leur évolution paysagiste une transition liée à « l'entrée en politique du paysage » à la fin du 20<sup>e</sup>. Après avoir fait cette prosopographie et délimité la question, nous proposerons une grille d'entretien couvrant le manque déterminé au préalable par l'état de l'art et donc une nouvelle problématique. En parallèle de cette grille d'entretien sera établie une grille de lecture nous permettant de traduire les éléments nés de ces échanges. S'en suivra naturellement et pour finir une vérification de la validité des hypothèses, une montée en généralité et un rapprochement de ces éléments traduits avec le texte originellement critiqué et une proposition de modèles d'explications vers une autre méthode ou une nouvelle problématique.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE  
DE BORDEAUX  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

## Des définitions du « paysage » à une éthique dans les pratiques paysagistes

Nous brosserons rapidement dans cette première partie un portrait de l'évolution de la pensée sur le « paysage » dans les dernières décennies. Il s'agira ensuite d'augmenter ces points de vue afin de déterminer les contours des pratiques paysagistes actuelles. Un troisième point sera consacré à la détermination la différence faite entre éthique et morale pour ainsi éviter les confusions et pour se focaliser sur le terme adéquat tout au long de la démarche. Pour finir, nous définirons les contours des éthiques pressenties pour cette démarche, c'est-à-dire l'éthique environnementale d'une part et les éthiques sociales, économiques et politiques d'autre part ; celles-ci étant inhérentes à la définition que l'on a faite plus haut de l'éthique dans les pratiques paysagistes.

### 1. Évolution et état de la pensée sur le « paysage » en France à partir des années 80

Il nous semblait important de décrire l'évolution et l'état actuel de la manière de définir cette notion puisqu'elle est au cœur de la critique faite au texte d'Anne SGARD et de la définition donnée par la convention européenne du paysage. Afin de dépeindre au mieux cette évolution au cours des dernières décennies, nous nous appuyerons sur des ouvrages recensant ces conceptions à des dates clés. Ces ouvrages nous permettront de brosser l'état global de la pensée établie autour de l'objet « paysage » à des intervalles de dix ans environ, le tout défini par des auteurs venant tous d'horizons différents.

#### a. Une hypothétique mort du paysage dans les années 1980 (DAGOGNET, 1982)

Il est décrit régulièrement comme étant un objet pouvant être la source d'études d'une multitude de champs disciplinaires, mais qui relève au fond d'une compréhension globale, qui « s'insère dans une discipline plus large -celle des énergies en lutte, des conflits de toute nature » par exemple.

« L'endroit où la terre et le ciel se touchent » faisant fi des frontières, des ruptures et de la complexité générale, il est le siège d'une énergie folle qui ne demande qu'à être révélée. En ce sens, Michel CORAJOUJ ajoute que « le paysage est le lieu du relationnel où toutes les localités ne sont compréhensibles que par référence à un ensemble qui s'intègre, à son tour, en un ensemble plus vaste ». Il est ensuite intéressant de voir à quel point une formulation simple peut donner tout son sens à un mot. À ce titre, il est important de souligner le rapprochement fait entre « les paysages » et le « regard sur le pays » par Michel Racine. En effet, cette proposition semble fortement liée à la définition faite par la commission européenne au sens où « pays » est ici entendu au sens de territoire vécu par une population et le terme « regarder » au contraire de celui de « voir » rapporte un acte conscient d'observation des dynamiques qui ont construit ce territoire.

Une notion très importante dans le cas de cette analyse est soulevée par François BÉGUIN pour qui « l'origine de de beaucoup de nos inquiétudes et interrogations sur le paysage, il y a ces deux sentiments simples : tout fout le camp, tout se ressemble ». Il observe une position qui souligne d'une part une forme de passéisme subjectif quant à la singularité des paysages qui « ne ressemblent plus à ce qu'ils étaient », et d'autre part, une forme de mondialisation ou plutôt de globalisation des paysages. Il met en garde en outre contre les effets pervers de ces regards. Cette idée ferait émerger en quelque sorte la croyance selon laquelle il n'existe qu'un seul paysage « menacé de décomposition et d'homogénéisation ». Or, et cette affirmation pourrait être à la base de cette analyse, c'est que l'érosion des images qu'on peut se faire d'un paysage ne traduit en rien une généralité et encore moins une fatalité. Elle n'est en effet que le reflet d'un paysage à un moment. Ces derniers pouvant au cours de l'histoire, mourir et renaitre.

#### b. Nouveaux paradigmes pour le paysage dans les années 2000

Il semble intéressant de remarquer qu'une vingtaine d'années plus tard, soit dans les années 2000, Augustin BERQUE établit un « glossaire » faisant état de « soixante-dix mots pour le paysage ». Cette production représente selon nous un amendement incontestable dans l'appréhension de la définition de

« paysage ». Le liste des termes que nous choisissons d'adjoindre aux définitions précédentes n'est pas exhaustive, mais permet de saisir l'évolution de l'appréhension du « paysage » entre la fin du 20<sup>e</sup> et le début du 21<sup>e</sup>.

#### *Jean-Pierre LE DANTEC*

Il est en premier lieu intéressant de souligner une notion abordée par Jean-Pierre LE DANTEC qui est celle d'une « philosophie du paysage » (LE DANTEC, 1996). Cette expression est intéressante au sens où elle écarte une définition excluante. Le paysage n'est plus ni « un fait brut », ni « une stricte invention », mais bien « un phénomène mixte où se superposent réalité et imagination active, nature et culture, géographie et art ». On ne retrouve ainsi les propositions originelles du paysage ni comme un objet pictural ni à peine plus tard comme un objet naturalisé ni comme un sujet scientifique ni culturel... Il est en fait (et cela peut sembler être une forme de raccourci intellectuellement facile, mais c'est bien le fruit d'une culture globale) un complexe agencement de tous ces regards posés par différents corps sur un même objet.

#### *Augustin BERQUE*

« L'écoumène » tout d'abord, défendu par Augustin BERQUE dans les années 1990 et qui détermine la « relation de l'humanité à l'étendue terrestre ». Il propose ici un nouveau paradigme composé d'une batterie de nouveaux termes associés (médiante, géogrammes, trajection...). On retrouve ainsi un « écoumène » qui comme le paysage définit plus régulièrement par les penseurs de la fin du 20<sup>e</sup> « se compose de milieux humains d'échelles diverses, correspondant chacun à la relation d'une certaine société à son environnement, et qui peuvent se chevaucher » (BERQUE, 1990). Les auteurs suivants viendront étayer cette définition ouvrant déjà largement les perspectives des pratiques paysagistes.

#### *Pierre DONADIEU et Pascal AUBRY*

Le « processus socio spatial » (DONADIEU, 2002) défendu par Pierre DONADIEU dépeint un « mouvement de transformation des rapports sociaux à l'espace et à la nature supposant un projet de meilleure habitabilité des territoires concernés ». C'est une expression qui tient compte des « relations d'un groupe social à l'espace ». Il explique que ces processus sont étroitement liés aux projets politiques et économiques et évidemment aux mécaniques environnementales comme les risques climatiques et que tous ces éléments, dans une alchimie complexe, créent une culture du lieu et avec lui un paysage. Il complète cette idée en y associant la notion de « projet de paysage » (DONADIEU, 2002) qu'il définit comme étant « l'intention d'aménagement de l'espace prenant en charge le devenir matériel et immatériel d'un territoire pour améliorer son habitabilité ». On définit ici les capacités d'un paysagiste concepteur à transférer des intentions idéelles puis formelles vers des mises en œuvre matérielles. Il se doit dès lors d'anticiper « le devenir social et spatial d'un territoire ». On met alors en place des programmes mettant en lien toutes les échelles et admettant une vision globale aussi bien dans le temps que dans l'espace. Cette forme a eu tendance à rapprocher de manière radicale les pratiques paysagistes des politiques publiques étant donné que les commanditaires de ces programmes sont pour la plupart des instances publiques.

C'est Pascal AUBRY qui vient selon nous confirmer cette consistance qu'il existe entre l'intérêt individuel et les mécanismes collectifs lorsqu'il introduit la notion de « subjectivité partagée » (AUBRY, 1992-1994). « Du ressenti individuel à la reconnaissance collective » il soumet l'idée que bien que l'attachement d'un groupe social à un lieu crée un paysage, ce paysage « inventé » n'est pas culturellement exclusif. Ainsi « différentes cultures permettent à un plus grand nombre d'individus d'être touchés par les qualités paysagères d'un même territoire ». On observe dès lors la considération d'un « genius loci », d'un génie du lieu qui lie au sein d'un seul espace différentes cultures ou même différents groupes sociaux.

#### *Yves LUGINBUHL*

Yves LUGINBUHL a largement participé aux nouvelles propositions pour le paysage. On note pour commencer ce qu'il nomme les « interactions sociétés/natures » qu'il définit comme les « influences réciproques traduisant les effets des pratiques sociales sur les processus naturels et, inversement, les effets des dynamiques biophysiques sur les sociétés ». On admet dès lors une forte covalence entre les aspects environnementaux et sociétaux qu'ont soutenus certaines formes de l'éthique environnementale dont on parlera plus tard. (LUGINBUHL, 1998)

Plus tard, il introduira la notion de « marché du paysagisme », forme de marché « qui se fonde d'une part sur l'ingénierie écologique et d'autre part sur le développement de la mise en scène de la nature et des espaces publics » (LUGINBUHL, 2001a). Ce qui sous-entend de fait des enjeux environnementaux, économiques, sociaux et politiques. Notions que nous aborderons plus tard dans le cadre d'une construction de l'éthique dans les pratiques paysagistes.

Il défendra aussi les « modèles paysagers » ou « schèmes culturels structurant les représentations sociales du paysage ». Une forme de grand dessein formé par les évolutions sociales et politiques, qui crée une sorte de structure de pensée paysagère représentant des modèles de paysages dans l'imaginaire collectif comme ceux qui ont pu être empruntés pour la protection de certains paysages (bucolique, pastoral, sublime, pittoresque...). (LUGINBUHL, 2001b)

On voit associer plus loin les termes de « bien-être » et de « paysage ». Association faite par Yves LUGINBUHL et pour laquelle émerge la possibilité de repenser le paysage « à la fois dans les relations entre le corps humain (à travers les sens) et ce qui compose le cadre qui entoure l'individu, dans les relations aux autres, dans la mesure où le paysage peut être envisagé comme une œuvre collective ». (LUGINBUHL, 2003d)

### c. Une évolution sémantique au ralenti

Il semblerait que les définitions dispensées dans nos pédagogies actuelles soient en effet relativement les mêmes que celles précitées. Elles sont en effet largement empruntées à des discours des auteurs encore une fois précités. On se réfère aujourd'hui beaucoup aux œuvres d'Augustin BERQUE, de Michel CORAJOU, de Gilles CLÉMENT ou de Pierre DONADIEU. Ces derniers ayant littéralement proposé, en France tout du moins, de nouveaux paradigmes associés à leurs nouvelles terminologies et leurs nouveaux concepts. Ces théories sont à l'heure actuelle encore en train d'être éprouvées et ont du mal à inventer de nouvelles philosophies.

Il apparaît néanmoins que dans les toutes dernières années une notion très peu abordée avant cette décennie, est celle qu'on appellera au besoin une « éthique du paysage » (SGARD, 2010 ou CHAMBELLAND, 2014) ou encore une « éthique paysagère » (PAQUOT, 2016). On sent bien le besoin d'augmenter les prérogatives des pratiques paysagistes au-delà des aspects picturaux, conceptuels, strictement environnementaux, ou même d'une transversalité entre ces domaines. Les pratiques paysagistes se réclament d'une éthique plurielle, allant même jusqu'à intégrer de nouvelles normes démocratiques au sein des politiques publiques qui à force de dogmatisation se sont retrouvées bien loin des questionnements sociaux et sociétaux de notre époque.

## 2. Les pratiques paysagistes

Il est nécessaire de constater tout d'abord que le métier a, au même titre que les définitions du paysage, largement évolué depuis ses origines. C'est effectivement dans les années 50, lors de la multiplication des grands ensembles que la profession se scinde réellement entre horticulteurs et paysagistes. Cette séparation rend compte à travers l'initiation de commandes publiques le rôle nouveau que jouent les paysagistes dans la vie politique de la cité. On notera par ailleurs que c'est en 1945 que l'École nationale d'horticulture de Versailles crée une section consacrée au paysage et attribuera un an plus tard le titre de paysagiste DPLG.

Pierre DONADIEU liste les professions paysagistes de cette manière : « à la fois des artistes (peintres, photographes, designers, sculpteurs, land et éco artistes) et des écrivains, des architectes, des architectes-paysagistes, des ingénieurs, des entrepreneurs de parcs et jardins, des jardiniers, des botanistes, des pépiniéristes, des fleuristes, etc. ». Cette liste est évidemment à la fois peu exhaustive et débordant en partie des prérogatives naturelles du « paysagiste-concepteur » (puisque c'est son titre officiel depuis la réforme de 2016). Dans ce capharnaüm disciplinaire, il nous semble judicieux de représenter les paysagistes praticiens comme étant ceux qui ont une réelle incidence sur le territoire et qui se réclament de la profession de paysagiste. On présuppose qu'ils ont eu un cursus au sein d'une école de paysage et qu'ils ont eu un diplôme de paysagiste DPLG, ou d'ingénieur-paysagiste. On considèrera comme praticien, les professionnels ayant une influence dans les tendances territoriales à modifier ou préserver les espaces publics. Autrement dit dans la plupart des cas les maîtres d'ouvrage et

les assistants à maîtrise d'ouvrage. Évidemment ceux qui exercent dans la maîtrise d'œuvre, mais aussi les paysagistes conseillers de l'état, et les praticiens qui contribuent à l'élaboration de documents, comme les atlas de paysage ou les guides de conception des espaces publics, permettant une lecture de l'instant et prospective du territoire. S'ajoutent évidemment aux acteurs précités les paysagistes qui ont pu agir dans la préservation de certains espaces.

En parallèle de cette évolution du métier, on observe un virage des politiques publiques. Si jusque dans la moitié du siècle dernier on s'est investi dans la classification et l'inscription de sites à caractères patrimoniaux, les années qui suivirent témoignent d'une évolution d'une pensée globale, paysagère. En effet, la loi de 1960 et le décret de 1970 créent tour à tour les parcs nationaux et les parcs régionaux qui ont vocation à lier économie, culture et milieux. Plus tard, c'est la circulaire de février 1973 qui crée les « espaces verts » devenant instantanément des « équipements structurants d'intérêt général ». Et toute la législation née de cette évolution n'a fait que renforcer le rôle du paysage (dans sa nouvelle définition) et donc des paysagistes dans la société, dans sa gestion économique et dans les politiques publiques. L'anthropologue Françoise DUBOST précise en ce sens que « la fonction du paysagiste ne peut [dès lors] plus se voir assigner de limites précises, puisque le paysage c'est l'art de la ville, c'est l'art social, aussi bien que le traitement de l'environnement naturel » (Thierry PAQUOT, 2016).

On admettra donc ici que les pratiques paysagistes usent aujourd'hui autant des sciences de l'environnement que des sciences sociales et politiques et que l'éthique qui en fait son sujet dépend à parts égales des éthiques environnementales d'une part et économique, sociale, politique d'autre part.

### 3. La morale et l'éthique

Bon nombre de penseurs ont à cœur de croire qu'éthique et morale sont synonymes. En effet, ces deux mots ont outre une origine linguistique différente (étant pour l'un et pour l'autre respectivement grecque et latine) une étymologie identique. « *Éthos* » et « *moralis* » tous deux ayant trait en effet aux mœurs, aux coutumes. D'autres comme Edgar MORIN déterminent que « les deux termes sont inséparables et parfois se chevauchent ; dans ce cas, nous utiliserons indifféremment l'un ou l'autre terme » (MORIN, 2004)

Cependant, il est ici indispensable de les différencier, car même si l'origine de ces deux mots semble proche, leurs relations au monde à bien évolué. Paul RICOEUR balaye ainsi ce rapprochement étymologique comme suit : « Et les deux renvoient à l'idée intuitive de mœurs, avec la double connotation que nous allons tenter de décomposer, de ce qui est estimé bon et de ce qui s'impose comme obligatoire. C'est donc par convention que je réserverai le terme d'éthique pour la visée d'une vie accomplie et celui de morale pour l'articulation de cette visée dans des normes caractérisées à la fois par la prétention à l'universalité et par un effet de contrainte » (RICOEUR, 1990). Il fait une différence plus loin entre le « bon » et « l'obligatoire ». En effet, cette distinction est ici intéressante au sens où la morale des pratiques paysagistes est représentée aujourd'hui (même si elle n'emporte pas l'adhésion totale des praticiens, sans doute en raison de la pluralité des exercices) par le code de déontologie des paysagistes concepteurs. Ce dernier n'a plus trait à l'éthique du praticien, qui lui est propre, mais bien à une norme morale applicable à tous, avec un certain nombre de règles établies par la Fédération française du paysage. Ces normes sont classées et renseignées des « relations avec le client » aux « relations des paysagistes concepteurs entre eux ».

Jacqueline RUSS et Clotilde LEGUIL confirment cette hypothèse de la sorte : « Faisons ici avec ce penseur [Jürgen Habermas] une distinction sémantique importante. Ne confondons pas questions morales, fruits ultimes d'une procédure argumentative universelle [...] et problèmes proprement éthiques, qui, dans le langage, se rapportent aux choix fondamentalement subjectifs. La morale correspond à une perspective universaliste, dépassant les bornes de toute culture donnée, alors que l'éthique, au sens étroit du terme, ne concerne pas entièrement le questionnement rationnel » (RUSS, LEGUIL, 2015)

L'axe que nous choisirons de développer dans ce mémoire sera donc bien l'éthique (ou la philosophie morale) des pratiques paysagistes, au détriment de la morale comme principes déontologiques objectifs, codifiés et universalistes.

#### 4. Quelles valeurs pour les pratiques paysagistes ?

##### a. éthique environnementale

Il nous a semblé tout d'abord inintéressant de faire un historique complet de l'évolution de cette éthique environnementale, mais plutôt d'en saisir la substance. Or, il est impossible de parler de cette dernière sans en faire la genèse puisque tous les courants qui la composent, ne se sont pas purement antinomiques et n'ont pas été abandonnées au fur et à mesure. En effet, les premiers courants nés de cette éthique sont encore défendus par certains théoriciens.

C'est en 1973 que Richard SYLVAN ROUTLEY, un philosophe australien présentera lors d'un colloque international une communication nommée « *Is there a need for a new, an environmental, ethic ?* », « A-t-on besoin d'une nouvelle éthique, d'une éthique environnementale » (SYLVAN ROUTLEY, 1973).

Concentrons-nous donc sur le besoin qui s'est fait ressentir durant la deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle de rapprocher ces formes d'éthique et le besoin d'en proposer une nouvelle dont le sujet est l'environnement, ou comme le définit très tôt Aldo LEOPOLD, « une éthique chargée de définir la relation de l'homme à la terre, ainsi qu'aux animaux et aux plantes qui vivent dessus » (LEOPOLD, 1995).

Les grands courants de l'éthique environnementale sont dans l'ordre d'apparition le biocentrisme, l'écocentrisme et le pragmatisme. Nés dans les années 1970 de l'intérêt international pour les questions environnementales on peut rapidement en faire apparaître les caractéristiques principales valeur intrinsèque pour le biocentrisme, communauté biotique pour l'écocentrisme et multiplicité des valeurs environnementales pour le pragmatisme. Les difficultés qu'ils rencontrent sont aussi clairement lisibles. Respectivement, ces difficultés sont l'approche trop individualisée (biocentrisme), les risques de l'holisme (on doit ce néologisme à Jan Christaan SMUTS qui le décrit comme « la tendance dans la nature à constituer des ensembles qui sont supérieurs à la somme de leurs parties » (écocentrisme). Pour le pragmatisme, il s'agit comme pour boucler la boucle de l'oubli de la nature.

Catherine LARRERE résume de la sorte : « La volonté d'inclure la nature dans notre souci moral a conduit à deux positions distinctes : le respect de l'altérité ; l'importance du relationnel. On peut reconnaître dans la nature un Autre, qui mérite le respect moral, dans sa distinction avec l'humain. Telle est la caractéristique des éthiques de la valeur intrinsèque, qui se retrouvent sur ce point en accord avec Hans JONAS (1990). On peut également insister sur tout ce qui nous lie à notre environnement, sur la multiplicité des relations que nous entretenons avec tous les êtres dont nous partageons la vie et qui la partagent avec nous et entre eux » (LARRERE, 2010).

Le postulat primaire était que nos rapports moraux avec la nature admettent d'autres limites que celles de l'avancée technique, qu'il n'est pas envisageable d'abroger les devoirs que l'homme a envers elle et surtout, qu'elle a peut-être des droits, que la relation éthique entre homme et nature est réciproque et inaliénable.

##### b. éthique politique et interaction avec les éthiques sociale et économique

On entend ici par « politique », la vocation de l'État à organiser le pouvoir. On y associe naturellement dans le cas de l'état français les notions de « république », étymologiquement du « res publica », « la chose commune ». Et évidemment de « démocratie », autrement dit « le pouvoir du peuple ». Ces deux notions impliquent dès l'entrée en politique du paysage que le paysagiste praticien devient le garant dans son appréhension d'un territoire (dans son évolution ou sa préservation) d'une forme de représentation à l'égard de ceux qui y vivent. C'est cette forme d'arbitrarité qu'exerce le praticien sur son territoire d'étude ou de projet qui génère selon moi un rapprochement à une forme d'éthique politique des pratiques paysagistes. Il semble en outre important de comprendre que la politique au sens où elle a été définie admet comme subdivisions naturelles, l'économique et le social. Le social se rapporte à « une société, une collectivité humaine considérée comme une entité propre » tandis que l'économie traduit « l'ensemble des activités de cette même collectivité humaine ; relative à la production, la distribution et à la consommation ».

Une première notion semble être à définir, celle de l'état de droit. En effet, la France est un état de droit puisque les deux fondements de cette forme étatique sont la séparation des pouvoirs et la démocratie. On admet sous cette forme une hiérarchisation des normes qui a pour but de limiter le pouvoir souverain. Cette considération morale admet une philosophie clairement lisible, une souveraineté absolue n'est pas



envisageable, la séparation des pouvoirs et essentiellement pour nous la représentation démocratique sont les valeurs éthiques qui définissent cette forme de gouvernance. RICOEUR n'hésite pas à « donner en outre une signification éthique, non pas seulement à la prudence demandée aux gouvernants, mais à l'engagement citoyen dans une démocratie. Je n'hésite pas à penser en termes éthiques la démocratie considérée du point de vue de sa téléologie [de sa finalité] ». Il finit par y associer une définition double reposant sur le conflit et le pouvoir. « Est démocratique un État qui ne se propose pas d'éliminer les conflits, mais d'inventer les procédures leur permettant de s'exprimer et rester négociables. [...] Quant à la définition de la démocratie par rapport au pouvoir, je dirai que la démocratie est le régime dans lequel la participation à la décision est assurée à un nombre toujours plus grand de citoyens ». (RICOEUR, 1985)

Il considère en outre, et nous le suivrons sur ce point que si l'on peut parler d'éthique politique, les deux termes ne sont pas subordonnés, mais s'interceptent. On parlera donc plus logiquement d'éthique « du politique » ou « dans la politique ».

Max WEBER introduit quant à lui, outre la notion d'état de droit, la notion de l'état comme force. Il naît de ce nouvel embranchement de nouvelles prérogatives au pouvoir, une distinction qui sera au cœur de cette recherche et que nous verrons dans les pages suivantes.

Pour conclure sur cette première partie déjà très dense, on observe une évolution quasi constante des notions évoquées. Qu'elles soient d'ordre linguistique, théorique ou factuel, on observe un glissement de l'appréhension du « paysage » dans l'imaginaire de tous les acteurs qui en font leur objet d'étude. Du développement culturel et usager à la question du bien-être, des problématiques individuelles à la subjectivité collective et de la représentation picturale aux normes sociales, sociétales, économiques et politiques, le paysage a été, est et sera une appréhension totale du territoire sur lequel on exerce un regard conscient. La question de la totalité de l'appréhension ayant cela de mouvant qu'elle intègre à traiter continuellement, en suivant les tendances et les cultures, de nouvelles problématiques.

Les pratiques paysagistes, en se séparant des questions de l'horticulture dès les années 1950, se sont trouvées à traiter les questions territoriales suivant deux regards bien distincts. Les sciences de la nature d'une part, ou plus précisément de l'environnement semblent s'intégrer naturellement à l'exercice du professionnel puisque c'est souvent pour ces questions qu'on fait appel à lui. Mais de plus en plus, les politiques publiques s'emparent de ces questions et proposent un nouveau rôle au paysagiste praticien, qui est celui d'une appréhension territoriale des normes sociales, économiques et politiques. Évidemment, cette évolution est intimement liée à celle de l'évolution du terme « paysage » et de ce qui le compose. C'est naturellement que vient s'adjoindre à toutes les prérogatives précitées le questionnement éthique du praticien sur ces questions. Il devient aux vues de l'analyse faite en amont le garant dans ses contributions au territoire d'une éthique autant environnementale que politique. Nous avons associé à ces nouveaux engagements de valeurs une éthique dans les pratiques paysagistes.

## Les pratiques paysagistes en politique : vers une nouvelle forme de paysage

Pour poursuivre cette analyse, il semble important de faire un nouvel examen critique du texte d'Anne SGARD au prisme des éléments précédents. Nous revenons donc naturellement à ce texte « une éthique du paysage est-elle souhaitable ? » publié en 2010 qui outre un titre pouvant prêter à confusion, apporte nombre d'informations fondamentales à la compréhension de notre problématique. Nous irons dans un second temps parcourir les problématiques du mémoire de recherche de Benjamin CHAMBELLAND sur « La profession du paysagiste et le paysage, à l'épreuve de l'éthique : en quête de sens et de mise en application », publié en 2014. Il apparaît dans cet ouvrage une foule de questionnements communs à cette recherche, des réponses quelques fois différentes et des développements qui viendront largement nourrir cette analyse. Enfin, il s'agira d'aborder un dernier élément qui pourrait bien répondre en partie à la question initiale. Max WEBER identifiait en politique ce qui pourrait s'appliquer largement aux pratiques paysagistes (peut-être seulement depuis le rapprochement ces dernières années des praticiens aux questions sociétales).

### 1. Vers une reconnaissance des pratiques paysagistes en géographie

(SGARD, 2010)

Il me semble que les éléments mis en avant par Anne SGARD dans la plupart des cas d'une pertinence frappante quant au paysage ; mais il est trop rarement fait mention selon nous du « paysagiste » et de son rôle dans ces problématiques. Prenons comme exemple la conclusion d'une partie de son article sur l'éthique environnementale comme étant une fausse piste : « Tenter de mesurer, par une traduction économique, la place du paysage dans les usages, et son poids au sein des aménités environnementales ne s'avère pas [...] convaincant à notre avis. Il nous faut donc revenir sur le terrain des valeurs symboliques du paysage et de leur mobilisation dans les débats ; l'enjeu est de saisir ce qui fait l'attachement au paysage et aux lieux ». Cette formulation apporte un nouveau regard sur le manque de formulation qu'il existe quant à la théorisation d'une éthique des pratiques paysagistes, car en fait, le manque dont elle fait mention et sur lequel elle ne reviendra pas dans son article, est intrinsèquement lié aux pratiques paysagistes. Dès lors, on n'interroge plus la volonté d'une éthique du paysage, mais bien l'existence d'une éthique dans les pratiques paysagistes.

Elle revient plus loin sur la question de l'espace public comme transposition d'une éthique individuelle à une éthique collective. Elle sépare cependant cet aspect et celui évoqué à peine plus tard du projet de paysage mis en regard avec la visée éthique. Ces deux parties de son analyse auraient peut-être gagné à être travaillées ensemble. « Le paysage se situe à une « échelle humaine », celle des pratiques quotidiennes, de l'horizon ordinaire, et de la coprésence souvent conflictuelle. [...] Ce sont les obstacles sur lesquels butent au quotidien les politiques publiques qui cherchent à mettre le paysage au centre de leur action, et qui doivent reconnaître et dépasser les préférences, projets, arbitrages individuels ». Il semble en effet qu'Anne SGARD omet une nouvelle fois totalement l'implication des paysagistes praticiens dans la médiation physique entre politique publique et bien commun, or c'est ce qui fait son essence. Cette hypothèse est confirmée plus tard lorsqu'elle ne fait une nouvelle fois pas mention du paysagiste dans son rapport à la participation : « L'enjeu est alors de faire accepter par l'acteur individuel que le paysage relève de l'espace public, c'est-à-dire un espace de l'action, un espace de visibilité, de rencontre et de controverses, un espace « de déploiement des opinions et des goûts », et « de pluralité des perspectives » (J.M. BESSE, 2006, p.4). La question éthique en appelle aux réflexions actuelles sur la démocratie et son renouvellement, sur les formes et les conditions de la représentation ».

Le regard que porte Anne SGARD est difficile à envisager pour un paysagiste. Il est pour elle un objet « incongru », de l'ordre du « sensible », de « l'imaginaire », de « l'émotion » ou encore de « l'affectif ». Ces champs marqueraient « la limite d'une argumentation rationnelle et constructive ». Or, on l'a vu plus haut, la définition actuelle du paysage, développé par la convention européenne du paysage le décrit comme un objet tout à fait rationalisable. La vraie question étant encore une fois de déterminer quelles valeurs il est nécessaire de dégager lors d'une intervention, quelle qu'elle soit, sur ce dernier. On ne se pose donc plus la question d'une éthique du paysage, mais bien d'une éthique dans les pratiques paysagistes décrites plus haut comme un assemblage complexe entre outils environnementaux, éminemment scientifiques, politique, économique et sociaux. Si « le paysage est le fruit de la lecture de

chacun et le projet politique doit permettre la diversité des lectures » alors ce « projet politique » est bien un projet paysagiste.

## 2. Prolongement de cette reconnaissance au prisme démocratique

(CHAMBELLAND, 2014)

Benjamin CHAMBELLAND invoque ici pour introduire la notion d'éthique une forme de « socialisation démocratique du paysagiste ». Autrement dit une forme de transfert de la volonté privée au profit du besoin collectif adaptée à une gouvernance citoyenne, le tout « encadré » par un paysagiste. L'aspect démocratique n'est cependant pas le sujet de notre analyse, étant donné la définition qu'on a pu faire des pratiques paysagistes. On retiendra cependant cette notion de « socialisation » qui a pu être au cœur d'une des dérives fondamentales dans les pratiques paysagistes au moment de « l'entrée en politique » de ces dernières. Car, il s'agissait dès lors de transférer les prérogatives individuelles au bien commun.

Il fait la distinction qu'on appliquera ici à la pratique paysagiste en générale entre le projet de paysage comme « une réponse formelle » et le projet de paysage comme « processus politique guidé par des attentes sociales, culturelles et écologiques ». Il apporte dans notre cas toute la dimension politique, mais surtout sociale qu'on évoquait à peine lors du développement sur l'éthique en politique. En effet, il pense « nécessaire de replacer l'approche sociale au cœur des débats sur l'évolution de la profession paysagiste ». C'est effectivement une prérogative qui revient outre toute volonté dans les commandes publiques. On sait par exemple que pour certaines agences d'urbanisme ayant comme principaux commanditaires des métropoles, les problématiques actuelles sont de redonner sa place à l'usager et à l'habitant d'un territoire ; d'une certaine manière on le met en position d'inventer ou de réinventer son paysage quotidien. Ce qui en découle et que Benjamin CHAMBELLAND éprouve de manière professionnelle, ce sont les démarches participatives. On dit bien ici « les » démarches étant donné que nous ne sommes plus seulement dans la participation physique dans l'aménagement territorial à travers les savoir-faire locaux, mais on donne aussi un droit de parole aux acteurs fondamentaux de l'évolution spatiale comme les jardiniers communaux par exemple.

Il introduit la question de l'éthique à travers l'accumulation exaspérée d'Anne SGARD sur des domaines envahis par la question éthique. Nous profiterons tout comme il a pu le faire de l'occasion de mettre en place une recherche pour établir si cette exaspération ne vient pas juste d'une facilité sémantique à établir un lien trop privilégié entre éthique et morale ou si effectivement « le paysage [est] emporté dans le « raz de marée éthique » qui submerge aujourd'hui la société » (SGARD, 2010)

Dans son développement sur une « culture de l'éthique » il introduit une notion à laquelle nous n'avons pas fait mention. C'est l'existence d'une pensée éthique « communautaire ». Il propose de développer à travers cette notion, ou en tout cas, d'une pensée éthique à la fois individuelle est communautaire, l'intérêt qu'il y aurait à respecter dans les pratiques paysagistes (en ce qui nous concerne), les droits et devoirs de chacun, dans une intrication profonde entre les toutes les échelles de vie liées au territoire. De l'individuel au collectif, le paysagiste praticien a pour vocation de représenter l'ensemble des usagers et habitants du territoire qu'il occupe spatialement, temporellement et culturellement bien au-delà de son action directe. Encore une fois prenant en compte toutes les formes de pratiques précitées.

Il voit apparaître en filigrane les nouvelles prérogatives du paysagiste praticien. On assiste en effet, outre la conservation des rôles qu'on lui connaît déjà, à la genèse de ses prérogatives représentatives. On admet ici une représentation au même titre que celle que doit défendre l'homme politique. C'est-à-dire la vocation a incarné le représenté (ici l'usager ou l'habitant) et d'agir en son nom. On l'a vu lors de nos confrontations pédagogiques le métier de paysagiste dans la maîtrise d'œuvre par exemple, peut s'aborder par le prisme « habitant » ou par le prisme « culturel, historique ». Il nous a fallu admettre que ces deux entrées ont leurs propres effets pervers. En effet, alors qu'on a pu croire en entrant à l'école de paysage qu'il allait être facile de faire participer les personnes les plus concernées par nos aménagements, on s'est retrouvé confronté à la déception ou à l'incompréhension de certains de ne pas voir se refléter dans nos projets leurs volontés individuelles. Le praticien prend dès lors une place nouvelle et se doit à travers une analyse complète de représenter à travers un projet collectif les intérêts individuels. Et cela passe il nous semble par une dissociation claire entre la conviction et la responsabilité.

### 3. Une nouvelle approche des valeurs paysagistes : Max WEBER (WEBER, 1995)

Max WEBER prononce deux conférences entre 1917 et 1919, respectivement sur « la profession et la vocation de savant » (Wissenschaft als Beruf) et sur « la profession et la vocation politique » (Politik als Beruf). Si la première ne propose a priori aucun apport à notre réflexion, c'est bien de la confrontation de ces deux vocations que naît l'outil qui semble répondre au moins en partie au manque décelé en l'état : la différence entre « éthique de conviction » et « éthique de responsabilité ».

Il fait en début de conférence la distinction entre deux manières de faire la politique : « Ou bien on vit « pour » la politique ou bien on vit « de » la politique. Cette opposition n'a absolument rien d'exclusif. On fait en règle générale les deux à la fois, idéalement certes, mais aussi la plupart du temps matériellement. » On revient en premier lieu sur cette énonciation tout simplement parce qu'il paraît naturel de faire cette même distinction chez le paysagiste praticien. En effet, le paysagiste comme le politique est amené à se poser cette question et répondra de manière totalement différente à un projet ou une analyse selon qu'il vive de sa pratique ou pour sa pratique. Dans le deuxième cas il est en effet dès lors libéré de toute contrainte et ne pas questionner sans cesse les éthiques qui le compose qu'elle soit professionnelle d'une part ou personnelle.

Max WEBER fait donc plus loin la distinction qui nous intéressera dès lors, à savoir celle entre l'éthique de conviction (gesinnungsethisch) et l'éthique de responsabilité (verantwortungsetisch). L'éthique de conviction est selon lui et pour résumer l'éthique selon laquelle on agit en respect d'une conviction intime sans prendre en compte les conséquences de nos actes. L'éthique de responsabilité serait quant à elle représentative d'une prise en compte de la conséquence de son action lorsqu'on décide d'agir de telle ou telle manière. Il complète encore une fois sur le fait que « cela ne veut pas dire que l'éthique de conviction est identique à l'absence de responsabilité et l'éthique de responsabilité à l'absence de conviction ». Il fait seulement la distinction entre « le chrétien [qui] fait son devoir et en ce qui concerne le résultat de l'action il s'en remet à Dieu » et celui qui dit « nous devons répondre des conséquences prévisibles de nos actes ». Henri BERGSON en fait en 1937 une bonne synthèse, qui s'appliquerait ici aux hommes politiques et pour nous aux paysagistes. Il dit en effet qu'il faut « agir en homme de pensée et penser en homme d'action » (Henri BERGSON, 1937).

Pour faire un rapide résumé de ces nouveaux éléments, on a pour commencer les qualités du paysagiste qui semblent méconnues hors de sa discipline alors qu'une multitude de domaines font de son essence même (le paysage) un objet de prédilection.

On en est à une période de rupture où on sent bien que les pratiques paysagistes appréhendent de nouveaux champs tantôt par une demande tantôt par une proposition. On réintègre progressivement la volonté publique (à tort ou à raison), mais surtout on adjoint à tous les rôles qu'il pour lesquels il pouvait déjà être convoqué, celui de la représentation. C'est certainement à travers sa vision transversale et pluridisciplinaire que le paysagiste, à travers ses pratiques, peut prétendre à représenter d'une part les sciences de la nature et d'autre part les sciences sociales. Il devient un être politique pour lequel conviction et responsabilité viennent se nourrir l'une l'autre et surtout proposer au praticien une nouvelle appréhension de l'éthique. Entre valeurs personnelles et valeurs de représentation au sens politique du terme, il doit réinventer ses pratiques comme on invente un paysage, en le posant sur elles un regard conscient, dévoilant les nouvelles dynamiques en jeu tout en s'interrogeant sur les « réalités » passées.

Plusieurs questions viennent dès lors réalimenter la recherche. On l'a vu au cours de cette analyse l'éthique du praticien et de son « moi » culturel font partie intégrante de ses pratiques. En ont-ils conscience ? Cette dualité est-elle représentable dans des projections, analyses ou prospectives ? Cette

double valorisation éthique, entre conviction et responsabilité leur convient-elle ? Comment peut-on la représenter et la théoriser ?

On peut dès à présent et aux vues des éléments déjà analysés et évidemment de l'expérience acquise à titre personnel proposer un certain nombre d'hypothèses. Par exemple que tous les praticiens ne sont pas touchés par cette éthique double. Qu'il existe une difficulté de transposer cette théorie à la réalité du terrain. Que tous les praticiens ne soient pas égaux face à l'éthique de responsabilité et que cela dépend en partie de la manière d'aborder les projets (quels qu'ils soient) et les équipes avec qui ils travaillent. Enfin, on peut supposer que dans le cas d'une implication limitée dans les politiques publiques, l'éthique de conviction prévale largement sur l'éthique de responsabilité.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE  
DE BORDEAUX  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

## Pour une considération éthique appliquée aux pratiques paysagistes

Cette partie consistera en la formulation des différentes hypothèses découlant de l'examen critique de l'état de l'art dans les deux domaines précités et de la problématique qui en a émergé. Le choix d'une de ces hypothèses comme étant à confirmer ou infirmer, sera la base du développement d'une méthodologie constituée d'une prosopographie des personnalités concernées et d'une délimitation de l'échantillon qui sera étudié. Puis, on déterminera la méthodologie la plus à même de soutenir cette hypothèse (à priori un entretien). Finalement, il s'agira de proposer une grille de lecture adaptée à la méthodologie mise en place, permettant de recenser les informations acquises et d'y associer une interprétation.

### 1. Construction d'une méthode

#### a. Délimitation d'un échantillon

Suite à l'examen critique de l'état de l'art dans les domaines qui nous intéressent et la formulation d'une nouvelle problématique, il paraît nécessaire étant donné le sujet (les pratiques paysagistes et donc naturellement les praticiens) d'approfondir cette analyse. Pour ce faire, nous tenterons de déterminer un échantillon des praticiens susceptible de préciser et idéalement d'augmenter les conclusions précédentes. Il est important ici pour l'échantillonnage de tenir compte des critères suivants : la date de début de carrière du praticien, de sa qualité de paysagiste (quel paysagiste ?), de son évolution dans le métier (nulle, linéaire ou libre), et de son poids en politique (assistance à maîtrise d'ouvrage...) :

**La date de début de carrière** nous permettra de traiter les informations de praticiens ayant vécu une transition de la notion de paysage ou même de l'appropriation progressive par les politiques publiques de la notion de paysage. Cela nous permettra d'écarter les professionnels qui ont naturellement eu à faire à la notion de représentation ou n'ayant pas eu à la théoriser en matière de paysage. On ciblera donc des professionnels actifs dès les années 80.

Il est difficile de dépeindre exactement où commence et où s'arrête le métier de paysagiste. Les classifications de Pierre DONADIEU décrivent le paysagiste comme étant tout professionnel ayant une relation au paysage dans ses pratiques. Cette définition n'est pas satisfaisante et il sera donc judicieux dans l'établissement de cet échantillonnage, de s'entretenir avec des praticiens ayant eu un diplôme de paysagiste. De plus, nous nous soucierons de sa **qualité de paysagiste**, c'est-à-dire du métier qu'il exerce. Il est indispensable qu'il agisse sur les politiques publiques, qu'il soit donc dans la maîtrise d'ouvrage, dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage, dans la maîtrise d'œuvre (de conception ou d'analyse).

Cette question est étroitement liée à une certaine forme de **poids représentatif**. On entend ici par « poids représentatif », la propension qu'à un professionnel à agir sur un territoire (par l'intervention in situ, par la préservation ou par l'analyse et la prospection) au nom de ses habitants. Il ne sera donc pas nécessaire dans cet échantillonnage de retrouver des professionnels qui privilégient la démocratie participative ou l'implication concrète des habitants dans un projet.

**L'évolution dans le métier** semble être une prérogative intéressante. En effet, il s'agit là d'établir un échantillon représentatif de praticiens ayant subi dans leur carrière un changement lié à l'évolution des pratiques paysagistes et de leur insertion progressive dans le monde politique. Cette part de l'échantillonnage n'est pas naturelle à intégrer et il se peut que cette question intervienne non pas à priori, mais plutôt lors de l'entretien pour éviter d'avoir un panel sur représentatif des qualités qui nous intéressent.

#### b. Délimitation de la question

La question posée ici est celle des valeurs et de l'entrée en résonance de celles-ci avec leurs pratiques au quotidien. On s'attardera sur les origines de ces valeurs, aussi bien dans leurs cursus (écoles et stages), que de leur vie professionnelle et personnelle. Comment les paysagistes praticiens abordent-ils la question

de l'éthique dans leurs pratiques ? S'ils en font naturellement la distinction, se revendiquent-ils d'une éthique de conviction, de responsabilité ou des deux ? Autant de questions qui nous permettront de combler un manque dans la théorie d'une éthique tantôt appelée « du paysage », « paysagère » ou comme nous continuerons de l'appeler, une éthique dans les pratiques paysagistes.

## 2. Grille d'entretien

L'entretien semi-directif nous semble ici la manière la plus appropriée de mener la rencontre. En effet, c'est une technique d'enquête qui permet d'orienter en partie le discours des personnes interrogées autour de différents thèmes que nous avons pu définir. On viendra le compléter ou l'approfondir au besoin par quelques questions non directives, ouvertes.

Les questions qui vont nous intéresser ici traiteront du cursus à priori du professionnel, de ses références, de son parcours en tant que praticien, de ses valeurs. Dans un second temps, il sera question pour lui de définir des termes fondamentaux pour cet exercice, comme le paysage ou la pratique paysagiste. Une troisième partie sera consacrée à l'expérience éthique du paysagiste dans ses projets. Il ne sera pas fait mention du terme « éthique » durant cet entretien. Il sera peut-être nécessaire dans une dernière partie non directive d'évoquer cette notion et celles de « conviction » et de « responsabilité ».

**a. La notion de « paysage » pour le praticien** (cette partie a pour objectif de saisir la pluralité des points de vue autour de cette notion tiraillée par une multitude de professionnels. Cette perception nous permettra de détailler définition, évolution de la notion dans la progression professionnelle et personnelle du praticien et dans l'univers global des pratiques paysagistes)

- > Quelle définition avez-vous du terme « paysage » ? Est-elle empruntée ou est-elle le reflet d'une réflexion personnelle ?
- > Est-ce que cette définition a pour vous toujours été la même ? Si ce n'est pas le cas, a-t-elle évolué après votre professionnalisation ?
- > Est-ce que pour vous, cette notion a évolué chez les paysagistes praticiens en général ?
- > Est-ce que cette notion est propre au paysagiste ? Si non de qui d'autre est-il le domaine ?

**b. Son cursus** (le but est ici de déterminer quels éléments ont structuré la genèse de l'expérience paysagiste du praticien, qu'ils soient pédagogiques stricto sensu ou semi-professionnels comme lors d'un stage en entreprise ou dans une autre structure)

- > Pouvez-vous nous indiquer quelle a été votre formation initiale ? (Paysagiste DPLG, urbaniste, architecte...)
- > Dans cette formation, quels ont été pour vous les enseignements les plus marquants ? et pourquoi ?
- > Qu'ils soient intégrés à la pédagogie de votre formation ou libres, avez-vous effectué des stages ? Si oui, lesquels ? (Entreprise, société, bureau d'étude, collectif...)
- > Parmi ceux-ci, quel a ou quels ont été les stages les plus marquants ? Et pourquoi ?

**c. Ses références** (l'objectif de cette section est de créer du lien entre les pratiques du professionnel et ses références qu'elles soient d'ordre conceptuel, de projet, de manières de le mener, de structures ou de théories)

- > Quelles sont vos références théoriques majeures ? Et pouvez-vous nous en expliquer succinctement la teneur (Auteur, concept, recherche, enseignement...)
- > Quelles sont vos références professionnelles majeures ? Et pourquoi ? (Libéral, collectif, assistance à maîtrise d'ouvrage...)
- > Quelles sont vos références en termes de projets ? Sont-ils liés à vos références professionnelles ? Est-ce qu'elles sont des modèles, des inspirations, des fondations à vos projets professionnels (Planification, sauvegarde, analyse, conception...)
- > Avez-vous d'autres références dont vous voudriez nous faire part ? (Politique, sociale, économique)

d. **Son activité professionnelle** (l'objectif est ici de déterminer le profil professionnel du praticien, s'il est conventionnel ou non, si la progression a été linéaire ou variable, si ses responsabilités ont évolué, et s'il a un contact plus ou moins important avec les politiques publiques)

- > Depuis combien d'années exercez-vous une activité professionnelle ? Et avez-vous commencé directement après votre cursus scolaire ? Si non, qu'elle a été votre activité durant cette période ?
- > Quel a été votre parcours professionnel ? S'il a été non linéaire pouvons-nous en avoir la raison et les motivations ?
- > Pouvez-vous nous décrire succinctement votre activité ?
- > Quelle forme administrative ou juridique ? Votre activité vous aurait-elle permis d'user d'une autre forme ? Si oui, pourquoi avoir privilégié celle-ci ?
- > Dans cette activité professionnelle, comment envisagez-vous l'avenir ?

e. **Ses principes** (cette partie sera consacrée à la mise en avant des principes du praticien, qu'ils soient personnels ou professionnels)

- > Quelles valeurs doivent pour vous défendre les paysagistes praticiens ?
- > Ces principes ont-ils toujours été les mêmes ? Et s'ils ont évolué, est-ce lié à un événement ponctuel ou tout simplement à une démarche intellectuelle sur le long terme ?
- > Pensez-vous que ces valeurs sont partagées par l'ensemble de la profession ? Et si ce n'est pas le cas qu'elles devraient l'être ? Si oui, pensez-vous qu'elles ai évoluées au cœur de la profession ?
- > Etes-vous membre de la FFP ? Si ce n'est pas le cas et que vous ne comptez pas en faire partie, qu'est-ce qui motive ce choix ? Si oui, qu'est-ce que cela vous permet de défendre ?
- > Avez-vous signé le code de déontologie des paysagistes concepteurs ? Et si non, est-ce en projet ? Si ce n'est pas le cas, est-ce que la décision est motivée par le principe, l'intitulé ou le contenu ?
- > Quelles sont vos valeurs à titre personnel ? Sont-elles en lien avec celles liées à votre profession ? Et quelles en sont les sources ?
- > Comment définiriez-vous la place du praticien paysagiste face aux politiques publiques ? Et pour vous, est-ce que le paysagiste a une vocation politique ?

f. **Son expérience éthique**

- > Faites-vous une différence entre morale et éthique ? Si oui, laquelle ?
- > Quelle définition avez-vous de l'éthique ?
- > Existe-t-il selon vous une éthique dans les pratiques paysagistes ? Et si oui, comme la définiriez-vous ?
- > Comment décririez-vous l'évolution de l'éthique dans les pratiques paysagistes ces cinquante dernières années ? Selon vous, cette évolution aurait-elle un rapport avec une quelconque entrée en politique du paysage ?
- > Pouvez-vous citer puis décrire un projet qui selon vous est représentatif d'une forme d'éthique dans les pratiques paysagistes ? Quel bilan en faites-vous ?
- > Faites-vous une distinction entre éthique de conviction et éthique de responsabilité ? Si oui, vous déclareriez vous plus de l'une, de l'autre, d'aucune ou des deux ? Pouvez-vous justifier votre réponse ?

### 3. Grille de lecture

La hiérarchisation et la classification par thème de cette liste de questions laissent présager un manque de cohérence globale dans les réponses que nous attendons. On se propose ainsi une grille de lecture permettant en apport aux réponses obtenues, un certain nombre d'éléments d'analyse complémentaires, et ainsi d'établir un schéma de lecture global. Ce dernier pourra être mis plus naturellement en lien avec les premiers éléments d'analyse et la problématique qui s'en était dégagée.

S'agissant de la définition qu'a le praticien du terme « paysage », cela nous permettra d'envisager s'il existe une différence d'approche éthique entre les différents « usagers » de cet objet. Il s'agira en outre de comprendre à quel moment cette définition à évoluer et si l'on peut en faire un rapprochement d'une part avec l'évolution professionnelle et d'autre part avec le développement d'une philosophie morale du praticien. Ces questions seront donc naturellement mises en lien avec celles de l'activité professionnelle, des principes et des expériences éthiques. Existe-t-il à ce titre une corrélation significative ? Et si c'est le cas quel(s) ressort(s) précédemment établi peut-on actionner pour en



comprendre le fondement ? Peut-on s'il en est contredire de quelque manière que ce soit ces résultats ? En outre, peut-on faire de manière certaine un rapprochement entre définitions du paysage, activité professionnelle et éthique ?

Sur son cursus, il s'agira de déterminer si la genèse d'une culture sur le paysage et sur les pratiques paysagistes est en lien encore aujourd'hui avec des expériences éthiques. Il est nécessaire ici de comprendre si l'on se forge une philosophie morale très tôt et en la comparant avec des questions plus actuelles sur les références ou l'activité professionnelle, de comprendre si l'entrée dans le monde du travail rend difficilement compatible une forme d'éthique de conviction originelle et une éthique de responsabilité activée lors de cette professionnalisation. Persiste-t-il un lien entre une éthique de conviction élaborée au cœur d'une pédagogie et celle d'un praticien soumis aux rigueurs politiques ? Cette forme d'éthique perd-elle en intensité ou est-elle renforcée lors des premiers stages en entreprise ?

La question de ses références n'est pas anodine, car elle nous permettra d'établir les limites entre une éthique de conviction purement personnelle et une éthique de conviction qui serait plus de l'ordre de la culture paysagère, d'une culture collective établie sur les bases de références dont on se nourrit dans nos propres productions.

Sur « ses principes », une des questions qui me paraissent fondamentales est celle d'une corrélation entre l'éthique dans ses pratiques et l'adhérence ou non avec le code de déontologie du paysagiste concepteur. Plus encore de savoir s'il considère que cette appellation de « paysagiste concepteur » est adéquate aux vues de la pluralité pédagogique et institutionnelle des écoles de paysages. La dernière question sur un rapprochement éventuel entre pratiques paysagistes et politiques publiques est loin d'être désintéressé. En effet de la manière dont nous avons dépeint les contours politiques et les contours des pratiques paysagistes, il nous apparaît qu'aujourd'hui ces dernières font intégralement partie des questionnements inhérents à la gestion politique du territoire. Il est ici intéressant d'envisager si oui ou non les praticiens ont conscience de ce rapprochement naturel, ou s'ils ont tout simplement un autre point de vue qui modifierait à fortiori une partie de l'analyse. Ces principes confirment-ils ou infirment-ils les propositions faites en amont d'un rapprochement entre pratiques paysagistes et politiques publiques ? Sont-ils antinomiques à une vision éthique des pratiques ? Autrement dit, sont-ils plus liés à une philosophie morale personnelle plus que professionnelle ? Subissent-ils une pression politique ou économique lors durant leurs pratiques annihilant toute éthique de conviction ?

## Retour sur un entretien : entre manque de lisibilité et sous valorisation de l'échantillonnage

### 1. Entretien et retranscription

Le temps étant alors compté, la rencontre que prévoyait la grille d'entretien précédemment créée s'est vue reléguée à un questionnaire envoyé par mail. Je n'ai eu qu'une réponse et si cela est de toute évidence non exhaustif, il apparaît que cela apporte déjà une foule de détails quant à la précision des questions, à la compréhension de celles-ci ou même à la manière qu'à ce questionnaire de répondre à la problématique principale. En fait, il n'y répond en rien et nous établirons un retour critique dans la partie suivante.

La praticienne ayant répondu au questionnaire est Claire SILVESTRE, elle est actuellement enseignante au CFA de Rouffach et détient un diplôme d'ingénieur-paysagiste de ENSNP de Blois. Son profil à cela d'intéressant qu'il sort des prérogatives du paysagiste praticien que nous avons fixé en amont. Son statut d'enseignante n'avait pas été pris en compte lors de notre délimitation des contours de la pratique paysagiste. C'est une erreur. Ses réponses ont en effet clairement déterminé une faiblesse dans l'échantillonnage formulé.

Les réponses à ce questionnaire sont en annexe.

### 2. Retour critique sur la grille d'entretien

Ce retour critique sur la méthodologie sera composé des trois questions majeures qu'on a pu se poser. À savoir, l'échantillonnage, la question posée et pour finir le moyen d'y répondre.

En effet, sur l'échantillonnage on subit un manque flagrant décelé par le seul professionnel interrogé, celui de l'enseignement. On peut en déduire, car si c'est bien de son cursus en tant que praticien comme nous l'avons défini qui semblait être intéressant, le passage à l'enseignement semble provoquer des réactions quant aux valeurs du praticien. Nous n'avons pas pris cet élément en compte et souhaiterions intégrer dès lors les enseignants à l'échantillonnage proposer. Il serait même nécessaire de réévaluer les contours des pratiques paysagistes afin d'établir d'autres manquements hypothétiques.

Quant à la question posée il semble que deux écueils majeurs n'ont pas été évités, celui d'une part de la lisibilité des termes employés et d'autre part du passage entre théorie et pratique qui n'est que très peu lisible alors que cela reflétait une question fondamentale dans notre analyse. On observe en effet que certaines questions n'ont pas trouvé de réponse par exemple sur les références professionnelles, ou des références en matière de projet. Il sera important de définir les termes de « projet » et de « références professionnelles ». On sent s'autre part que la dernière partie qui devait être celle qui comblerait les manques et donc répondrait à la problématique est bien moins étoffée. Nous pensons qu'elle nécessite un travail d'introduction à l'interlocuteur des thèmes et de la terminologie abordés. Il serait aussi intéressant d'aborder la question de l'éthique sans en donner le nom. Cet élément était présumé, mais a eu du mal à être adapté à la première grille d'entretien.

Sur le moyen de répondre à la question, nous faisons le constat tout d'abord que le questionnaire diffusé par mail permet une réponse dénuée de toutes explications ou de toute suggestion modifiée par une quelconque discussion. Si cela peut apparaître comme un point positif, il nous semble que tant que la grille d'entretien n'est pas parfaitement éprouvée afin qu'elle puisse se répondre à elle-même, nous perdons une multitude d'informations précieuses, que nous aurions pu récupérer grâce à la confrontation directe. Subsiste en outre la question de l'efficacité présumée de l'entretien semi-directif et évidemment de l'efficacité des conditions dans lesquelles il a été réalisé. En effet, un entretien semi-directif aurait intérêt dans le cas d'une question aussi complexe que celle de l'éthique, d'être précédé par un entretien non directif sur des questions globales. Cet entretien préalable permettrait de formuler une synthèse, dans discuter et d'entamer ensuite un retour sur les thèmes précis établis dans la grille

d'entretien. Cela permettrait dans le cas d'un entretien en face à face de ne pas casser le fil de la discussion et de laisser libre cours à l'expression du praticien. Dans le cas d'un échange numérique, la solution serait évidemment d'éprouver toujours plus la grille d'entretien jusqu'à ce qu'elle soit lisible sans explication ni définition.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE  
DE BORDEAUX  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

## Conclusion, apports et projet de thèse

Si le questionnement de départ était celui d'une possible éthique dans les pratiques paysagistes, un simple état de l'art tendait à prouver qu'elle était intrinsèquement liée à ce domaine. Le praticien étant le garant à travers ses, analyses, conceptualisations, conceptions, prospectives et bien d'autres encore, des valeurs environnementales et depuis moins longtemps de valeurs démocratiques. On entend ici « démocratique » non pas seulement au sens du « pouvoir populaire », mais aussi de l'obligation quand on agit sur les politiques publiques de représenter une frange habitante et usagère. Cependant, et c'est là que nous avons décelé un manque, cette dichotomie entre éthique personnelle et éthique professionnelle (déterminée par des valeurs environnementales et politiques voir socio-économique) offre au paysagiste une lecture double dans sa prospection paysagère. Celle d'une part de la conviction et celle d'autre part de la responsabilité. Nous avons essayé de déterminer si cette dichotomie était de l'ordre de la dualité ou de la complémentarité, si le praticien en avait conscience et si ce que nous considérons comme une force peut devenir handicapante ou si effectivement cela crée une forme de spécificité « utile » dans le ce domaine largement transdisciplinaire.

### 1. Vérification de la validité des hypothèses

Les résultats obtenus sont divers. En effet en se posant ces questions, on dérive très rapidement vers des notions comme celle de la « démocratie participative » qui n'a en fait que très peu à voir avec notre problématique. Il est difficile d'autre part sans introduire correctement les notions de « morale » et « d'éthique » une appréhension correcte de ces notions par le praticien. Nous nous sommes rendu compte en outre que les pratiques allaient plus loin que ce que nous avons supposé. L'enseignement aurait pu largement entrer dans cette catégorie puisqu'elle est bien souvent l'élément déclencheur d'une éthique chez les professionnels. On aurait tout aussi bien pu y intégrer les jardiniers et les « jardinistes ». Une conclusion intéressante elle aussi est la difficulté de passer à la théorie à la pratique, car si en effet on obtient des résultats intéressants sur les valeurs personnelles, il semble difficile de les appliquer professionnellement.

Rappelons rapidement que les hypothèses de départ ont été énoncées comme suit :

- > Tous les praticiens ne sont pas touchés par cette éthique double.
- > Il existe une difficulté de transposer cette théorie à la réalité du terrain.
- > Tous les praticiens ne sont pas égaux face à l'éthique de responsabilité et que cela dépend en partie de la manière d'aborder les projets (quels qu'ils soient) et les équipes avec qui ils travaillent.
- > Dans le cas d'une implication limitée dans les politiques publiques, l'éthique de conviction prévaut largement sur l'éthique de responsabilité.

La trop faible proportion de réponses ne laisse envisager aucun schéma concluant quant à ces hypothèses, mais si on considère que les enseignants sont intégrés comme nous l'avons conclu plus haut à une forme de pratique paysagère, ce premier entretien prouve qu'au moins un praticien n'est pas touché par cette éthique double, et que dans le cas d'une implication limitée dans les politiques publiques c'est effectivement l'éthique de conviction qui prévaut sur l'éthique de responsabilité. Cette dernière n'engendre aucun apport à la thématique.

### 2. Rapprochement entre réalité du terrain et théorie

Il nous tenait originellement à cœur de faire cette partie sur une montée en généralité. Or les résultats obtenus sont trop insignifiants pour pouvoir parler de nouvelles connaissances produites. La production de connaissance s'il en est a été générée par les choix théoriques, et de rédaction : de combinaison entre savoirs préexistants, mais attenants à plusieurs domaines comme ceux de l'éthique, de la philosophie, de l'économie ou de la politique au sein d'une même recherche. Il nous semble que c'est de cette effervescence que naissent les apports théoriques et qu'il suffirait d'y adjoindre un

approfondissement par l'expérience in situ pour en révéler la réelle teneur. On se proposera donc un élargissement par la recherche ou par les pratiques paysagistes afin d'établir une réelle production de données nouvelles.

### 3. Proposition de modèles d'explication vers une autre méthode/nouvelle problématique

Les limites de ce travail ont bien entendu été celles du temps, mais aussi celles de l'accessibilité aux sources. On y décèle donc immanquablement des manques. À commencer par un état de l'art qui semble dénué de paradoxes ou de conflit théorique. La méthodologie n'a pas pu être complètement éprouvée. Mais elle semble d'ores et déjà incomplète quant au passage de la théorie à la pratique par exemple. Cette enquête gagnerait donc à être prolongée dans le cadre d'un futur travail de thèse. Il pourrait enrichir cette analyse à travers une étude plus poussée de l'état de l'art et une réévaluation de la problématique, des hypothèses et de la méthodologie selon les critères déjà cités.

Il s'agira en outre de mettre explicitement toute cette réflexion éthique à l'épreuve des pratiques paysagistes. Non pas seulement à travers des entretiens plus précis dans le cadre d'une recherche, mais pour commencer peut-être dans le Projet de Fin d'Études et idéalement lors de stages ou à l'occasion de futures expériences professionnelles. Les possibilités sont infinies, qu'elles soient de l'ordre de l'analyse, de la conceptualisation, de la conception ou encore de l'analyse prospective à l'évaluation ou à l'invention de paysages. Tous les cas d'études sont applicables à cette démarche est offert à priori un apport non négligeable dans la restructuration d'une pensée paysagiste.

Il nous paraît indispensable d'exploiter ce terrain d'étude et de donner à voir l'impact réel d'une dualité éthique (qui fait la spécificité du paysagiste praticien) sur le territoire. Est-ce que cette nouvelle approche bipolaire peut contribuer à l'essor et à la reconnaissance des pratiques paysagistes ? Est-ce qu'à travers sa double appréhension de l'espace, d'une part environnementale, et politique d'autre part, le praticien peut devenir un outil indispensable dans la gestion du territoire ? Est-ce que le retour d'une démocratie par le paysage est plus envisageable aujourd'hui ? C'est autant de questions auxquelles nous devons encore répondre pour considérer les nouveaux contours éthiques dans les pratiques paysagistes.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE  
DE BORDEAUX  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE  
DE BORDEAUX  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

## Bibliographie

- AFFEISSA Hicham-Stéphane (sous la direction de), 2007, *Éthique de l'environnement ; Nature, valeur, respect*, Condé-sur-Noireau, Librairie philosophique J. VRIN, 380p.
- AUBRY Pascal, 1992/1994, *Schéma d'orientation pour les paysages de la Communauté urbaine de Brest*.
- BERGSON Henri, 1972, *Mélanges*, André Robinet, éd. PUF, 1579p.
- BERQUE Augustin, 1990, *Médiance. De milieux en paysages*, Paris, Belin, 161p.
- BERQUE Augustin, 1994, *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, Seyssel, Éditions Champ Vallon, 122p.
- BERQUE Augustin (sous la direction de), 2006, *Mouvance II ; soixante-dix mots pour le paysage*, Paris, Éditions de la Villette, 119p.
- BLONDEL Éric (sous la direction de), 1999, *La morale*, Paris, Flammarion, 244p.
- CHAMBELLAND Benjamin, 2014, *La profession de paysagiste et le paysage, à l'épreuve de l'éthique ; En quête de sens et de mises en application*, Bordeaux, 109p.
- *Code de déontologie des paysagistes concepteurs*, 2014.
- DAGOGNET François (sous la direction de), 1982, *mort du paysage ? philosophie et esthétique du paysage*, Seyssel, Champ Vallon, 234p.
- DONADIEU Pierre, 2002, *La société paysagiste*, Arles, Actes Sud/ENSP Versailles, 149p.
- DONADIEU Pierre, *Les paysagistes*, Arles, Actes Sud/ENSP Versailles, 2009, 169p.
- DUBOST Françoise, 1984, *Les paysagistes en quête d'identité*, P+A, n°1, 16p.
- FERRARESE Estelle, 2015, *Éthique et politique de l'espace public*, Librairie philosophique J. VRIN, p.220.
- LARRERE Catherine, *Les éthiques environnementales*, *Natures Sciences Sociétés*, 4/2010 (Vol. 18), p. 405-413.
- LE DANTEC Jean-Pierre, 2001, *Jardin et Paysages*, anthologie critique, Paris, Larousse, rééd Éditions de la Villette, 635p.
- LEOPOLD Aldo, 1995, *Almanach d'un comté des sables*, Paris, Aubier, 289p.
- LUGINBUHL Yves, *Symbolique et matérialité du paysage*, « Le paysage entre culture et nature », numéro spécial de la *Revue d'économie méditerranéenne*, n°183, 3/98 vol 46, 1998, pp. 235-245.
- LUGINBUHL Yves, 2001a, *La demande sociale de paysage*, Rapport pour le Conseil national du paysage, ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, 21p.
- LUGINBUHL Yves, 2001b, *Paysage modèle et modèles de paysages; L'environnement, question sociale*, Paris, Editions Odile Jacob, p. 49-56.
- MORIN Edgar, 2004, *La méthode 6. Ethique*, Editions Points, 288p.
- PAQUOT Thierry, 2016, *Le paysage*, Paris, Editions La Découverte, 125p.
- RICOEUR Paul, 1990, *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil, 432p.
- RICOEUR Paul, 1985, *Autres Temps. Les cahiers du christianisme social*, pp. 58-70.
- RUSS Jacqueline, LEGUIL Clotilde, 2012 (4<sup>e</sup> édition), *La pensée éthique contemporaine*, Paris, Presses Universitaires de France, 127p.
- SGARD Anne, 2010, *Une éthique du paysage est-elle souhaitable ?*, VertigO : La Revue Electronique en Sciences de l'Environnement, VertigO, 14p.



- SYLVAN ROUTLEY Richard, 1973, *A-t-on besoin d'une nouvelle éthique, d'une éthique environnementale ?*

- WEBER Max, 1959, *Le savant et le politique*, Recherche en sciences humaines, Librairie Plon, 222p.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE  
DE BORDEAUX  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

## Annexes

### Annexe n°1 : réponse au questionnaire par Claire SILVESTRE

#### a. sur la notion de « paysage »

- > Ce que l'œil embrasse comme un tout. Empruntée à Claude Eveno je crois.
- > Elle n'a pas toujours été la même. Au début de mes études je pensais qu'un paysage pouvait se lire dans 10cm<sup>2</sup> comme dans 10km<sup>2</sup>. C'est celle qui m'apparaît comme la plus simple mais elle suppose qu'il y ait un point de vue. Ça me dérange.
- > oui avec *Vivre de paysage ou L'impensé de la Raison*, le livre de François Jullien, qui en a élargi le concept
- > pas de réponse

#### b. sur le cursus

- > Licence de géographie option paysage à Toulouse (Deug à Strasbourg), puis CAP fleuriste à Toulouse puis ingénieur - paysagiste à l'ENSNP de Blois
- > Suite à l'ensemble de mon cursus, j'ai très fortement éprouvé les jeux d'échelle, spatiale, de temps, ... Et le besoin de systématiquement remettre les éléments dans leur contexte global pour mieux comprendre. La formation en paysage m'a permis de savoir utiliser tous ces éléments pour en faire des axes de réflexion pour le projet... Cela grâce aux croisements des disciplines qui sous-tend cette formation, une vraie libération dans un monde qui séparait et disséquait les disciplines.
- > stage de 2 semaines au conservatoire du Littoral à St Brieux, stage ouvrier au jardin ethnobotanique à Toulouse, stage ouvrier de 3 mois en Irlande à Adare Manor, vaste domaine hôtelier, agricole, de golfeurs, ..., stage de 2 mois à la DDE de Blois, stage de 2 mois en agence à Paris.
- > les stages ouvriers ont été les plus passionnants, ouvertures sur le monde (des plantes « utiles », de l'étranger, ...), les stages DDE et agence m'ont paru très fades par rapport aux études extraordinaires en paysage que je suivais.

#### c. sur les références

- > Michel CORAJOU, sur la manière de faire du projet, l'inscription dans le temps long (saisons, patine du temps, ...) et la problématique du court-termisme dans lequel on est pris dans la commande publique. Gilles Clément qui place le paysagiste en conscience du monde qui l'entoure, lui donne une responsabilité. Et d'autres ....
- > Tu parles de ce qu'ont réalisé les paysagistes (comme on en demande quand on répond à un appel d'offre), ou autres comme à ta question précédente, ce n'est pas très clair pour moi. Le libéral est difficile car la profession souffre de reconnaissance. J'irai vers le collectif qui permet de ne pas être seul.
- > Idem pour cette question. Parc de Miribel Jonage à Lyon qui intègre les problématiques de crues (découvert durant mes études) ...
- > ...

#### d. sur l'activité professionnelle

- > 10 ans dont 4 exclusivement dans l'enseignement. Démarré 6 mois après la fin de l'école, le temps de trouver un boulot en agence à Paris. (Pendant ces 6 mois, j'ai vendu des chaussures aux Halles)
- > 3 ans en tant que salariée en agence d'urbanisme (équipe pluridisciplinaire) et en agence d'architecture (horrible !!), 2 ans en tant que libéral : paysage, graphisme, couture, ... en collaboration avec des architectes, avec une costumière, ... 7 ans dans l'enseignement en tant que formatrice au CFA dont 3 en vacances et 4 en activité principale. Parcours non linéaire, comme mes études. Pour plusieurs raisons : le boulot en agence ne correspondait pas forcément à ce que j'attendais, plus des raisons familiales personnelles qui m'ont fait retourner en Alsace et avoir de la difficulté à trouver et ou de créer l'activité que j'avais envie d'exercer. L'enseignement est venu par défaut, mais c'est un détour très intéressant.
- > pour l'enseignement : ouvrir sur le monde, sur le paysage, responsabiliser l'apprenti sur sa place dans un système... Cours d'analyse de site, conception et book en BTS. Projet autour de parcelle de jardin pour chaque classe en CAP.
- > Salariée. Je reste une paysagiste avant d'être une enseignante car je suis là pour

#### e. sur les principes

- > rendre le monde cohérent, l'espace public, le grand paysage, la place de l'homme, ... Faire comprendre la place du vivant.
- > Toujours, même s'ils paraissent utopiques.
- > Je ne sais pas si elles sont partagées, mais je vois des projets qui sont des débauches de matériaux, qui ne résolvent rien, qui sont anecdotiques, ...
- > ...
- > je suis membre FFP. Je n'ai pas signé le code de déontologie par méconnaissance de son existence.
- > Elles sont en lien avec ma profession.
- > Faire attention !!!! Villes et paysage avait sorti un diagramme qui accompagnait les différentes phases de projet pour être sûr qu'il collait au "développement durable". Permettait de voir si on a assez de surface perméable, assez d'interactions sociales, et d'autres facteurs. Il fallait que l'ensemble des mesure se situe dans une fourchette pour en faire un projet de DD!! Ça rassurait surtout les politiques vis à vis de leurs administrés.

#### f. sur l'expérience éthique

- > Jamais réfléchi à la question, la morale a quelque chose de "chiant" dans mon imaginaire
- > qqchose de responsable, qui permette de ne pas être nombriliste, un cadre, ....
- > je ne sais pas, si oui, considérer le vivant comme base.
- > je ne sais pas
- > Il y a des jardins manifestes (ex : La position de Melle, Jardin d'eau-jardin d'orties)
- > J'ai du mal à saisir la différence. Je me sens responsable dans ma vie personnelle, dans ma vie professionnelle, donc j'agis en ce sens, c'est une conviction, ce n'est pas prémédité.









Cette analyse a pour vocation de mettre en débat l'actuelle conception des pratiques paysagistes et de les remettre en cohérence avec l'actuel bouleversement des politiques publiques. Si les deux sont intrinsèquement liées, c'est tout simplement que « le paysage » devient une scène de la médiation et un outil naturellement empli des valeurs environnementales et démocratiques. Le paysagiste praticien à cela d'unique qu'il compile constamment avec l'éthique environnementale et les philosophies morales liées à la société et à son fonctionnement, entre économie, social et culture. De ce fait, cette recherche déploiera la notion d'éthique à travers l'histoire du paysage et appréhendera sa conception chez les praticiens. De l'éthique anthropocentrée à l'éthique de représentation, des convictions individuelles à la notion de « bien commun » nous proposerons une lecture globale et annotée de ses évolutions à travers l'histoire des pratiques paysagistes. Nous élargirons ensuite aux champs présumés par Max WEBER de « l'éthique de conviction » et de « l'éthique de responsabilité ». Ces deux nouvelles relations aux valeurs paysagères seront éprouvées par la réalité du terrain afin de déterminer si oui ou non nous sommes à l'orée d'une réelle évolution dans l'appréhension des pratiques paysagistes.

Mots-clés : paysage, pratiques paysagistes, environnement, éthique, éthique de conviction, éthique de responsabilité, bien commun, démocratie, représentation, politique.